

# COMMUNE D'YÈVRES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 10 avril 2019**

Le 10 avril 2019, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 20 mars 2019, est approuvé à l'unanimité.

## **Compte Administratif et Compte de Gestion 2018 – Commune.**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LUCAS Pierre, délibère sur le Compte Administratif communal de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice communal 2018 le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats comme résumés ainsi :

### Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	-	206 223,87 €
Opérations de l'exercice	975 546,07 €	1 313 061,14 €
Total	975 546,07 €	1 519 285,01 €

Résultat de clôture : + 543 738,94 €

### Investissement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	130 438,96 €	-
Opérations de l'exercice	374 538,84 €	227 416,85 €
Total	504 977,80 €	227 416,85 €

Résultat de clôture : - 277 560,95 €

## **Vote des Taxes directes locales.**

La somme nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2019 est couverte par le produit des 3 taxes directes locales, dont les taux sont inchangés par rapport à l'exercice précédent (et donc depuis l'année 2008).

Les taux, adoptés à l'unanimité, pour l'exercice 2019, sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,00
- Taxe Foncière Bâti : 15,10
- Taxe Foncière Non Bâti : 37,74

## **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles installées sur la commune au cours de l'année 2019, et qui bénéficient des exonérations d'impôts sur les sociétés, prévues aux articles 44 sexies et 44 septies du Code Général des Impôts.

Cette décision s'applique également aux reprises d'entreprises en difficulté.

## **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, à compter de leur installation, les jeunes agriculteurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et qui bénéficient de la dotation d'installation prévue par décret (article 1647-00 bis du Code Général des Impôts).

## **Budget primitif 2019.**

Après avoir entendu l'énoncé et le contenu, chapitre par chapitre, du budget primitif de l'exercice 2019 de la commune, préparé par Monsieur le Maire ; et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les dépenses et les recettes proposées pour le budget primitif 2019, qui s'équilibre de la façon suivante :

### Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	-	90 000,00 €
Opérations réelles	1 360 319,00 €	1 280 489,00 €
Opérations d'ordre	10 170,00 €	-
	<hr/>	<hr/>
Total	1 370 489,00 €	1 370 489,00 €

### Investissement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	277 560,95 €	-
Opérations réelles	512 487,56 €	779 878,51 €
Opérations d'ordre	-	10 170,00 €
	<hr/>	<hr/>
Total	790 048,51 €	790 048,51 €

## **Tarif du repas du 14 juillet 2019.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif du repas du 14 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du repas du 14 juillet 2019 à 12,00 €.

## **Convention avec l'ADMR pour le local rue de la croix du But.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'occupation du domaine public avec l'association ADMR, pour le local rue de la Croix du But, du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention d'occupation du domaine public avec l'association ADMR, pour le local rue de la Croix du But, du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que le Comité du bassin versant de l'Ozanne ne versera plus d'aide pour les Communes. Monsieur BOISSEAU indique qu'il n'est pas d'accord avec ce principe, d'autant que leurs ressources n'ont pas fortement diminué.
- Que le 29 mars 2019 a eu lieu une réunion à Vendôme des membres (élus, entrepreneurs, agents administratifs, agents d'organismes institutionnels) de plusieurs communautés de communes de la Vallée du Loir pour redynamiser le secteur de l'Industrie. Les quatre principaux mots d'ordre pour permettre le développement de nos industries locales sont « Attirer-Recruter-Innover-Simplifier ».

Monsieur le Maire a participé à cette réunion. Il a proposé que l'installation de la fibre à l'habitant prévue pour tous les euréliens à fin 2021 commence par le sud du département pour aider les industries de la Vallée du Loir à attirer des employés et des employeurs. Il a aussi proposé que la CDCGC recrute un « Community manger » qui s'occuperait des réseaux sociaux pour le compte de la CDCGC, mais aussi pour chaque entreprise du territoire.

- Que la cérémonie chez Monsieur TOUZAUD, maison que la famille WOLFMANN a occupé pendant plusieurs mois au cours de l'occupation nazie, s'est très bien déroulée le dimanche 7 avril 2019. La famille WOLFMANN était présente et était très satisfaite de la plaque déposée en souvenir ; plaque dévoilée par les petits-enfants de la famille. Pour cette cérémonie, Monsieur Claude LANGE a créé un livret sur l'histoire de la famille WOLFMANN avec des photos d'époque. Monsieur le Maire a donné lecture au Conseil Municipal du mail de remerciement de Monsieur Willy WOLFMANN.

Monsieur le Maire propose d'organiser les permanences des élections européennes le 26 mai prochain et demande aux Conseillers municipaux qui sera présent et à quel horaire.

Monsieur LUCAS propose au Conseil Municipal de choisir le menu du repas des aînés, qui aura lieu le samedi 4 mai 2019 à partir de 12h00.

Le Conseil Municipal décide donc du menu suivant : Kir cassis – Salade estivale – Sorbet pomme verte – Veau avec légumes verts – Salade verte avec 3 fromages – Fraisier.

Il précise que le tarif est de 35,00 € pour les moins de 70 ans et autres accompagnateurs.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Les tickets pour le repas du comice agricole sont en vente à la Mairie au prix de 20,00 € et 10,00 € pour les moins de 12 ans.
- Les tickets pour les spectacles de Paul DUREAU à la salle récréative le 17 mai et le concert de Jean Claude BORELLY à l'église le 14 septembre sont en vente à la Mairie au tarif respectif de 10,00 € et 15,00 €. Il ajoute qu'un Pass pour les deux spectacles est disponible au tarif préférentiel de 20,00 €.

Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal :

- Qu'il est allé aider les agents de restauration à remplir les tableaux nécessaires à l'obtention de la subvention Agrimer (dont le montant devrait atteindre environ 1 500.00 € en 2019).
- Que les agents vont désormais utiliser un produit enzymatique, qui est un produit 2 en 1, plus écologique et aussi plus économique.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal des travaux, en cours et à venir sur la Commune.

Il indique que, concernant la RD27 dont le tapis de la chaussée a été refait, le Conseil Départemental préconise d'installer un rétrécissement de chaussée pour remplacer le ralentisseur qui a été supprimé lors de la réfection de la route. Ce projet devra être étudié pour l'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.